

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2024**

COMMUNE DE BERCHEM-STE-AGATHE
AVENUE DU ROI ALBERT 33
1082 BERCHEM-STE-AGATHE

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 04/06/1998
Date de la sortie :

N° national : 75010124744
Date de naissance : 01/01/1975

CONFIDENTIEL *0000000001*

M. Said CHIBANI
(Code destination : Man FR)
Rue de l'Allée verte, 70
1082 BERCHEM-STE-AGATHE
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 83		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		60.416,70
b) Avantages de toute nature		60,00
- nature : Z		
TOTAL :	250	60.476,70
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		6.657,99
Total	286	6.657,99
24		
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287	571,50

0000000001
0000000000|
0000000000|
0000000000|
0000000000|